

REÇU

Le 06 OCT. 2025



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 05 juin 2025

Le directeur départemental
à
Messieurs ROMBARD Benoit, PEULTIER Eric
et Olivier, FLORENTIN Xavier
GAEC SAINT BERNARDIN

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 215 946 1342 1

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0051

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 22 avril 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC SAINT BERNARDIN, d'une surface de **38 ha 82 a 23 ca** de terres situées sur la commune de **BAINVILLE SUR MADON-54550** (parcelles ZD 011-012-013 - ZE 112-121317-318 - ZH 060-063-064-065-066(partie)-095-096-098-173-174-175 - ZI 012-013-014-017 - ZK 102) et exploitées précédemment par Monsieur DROUARD Vincent à BAINVILLE SUR MADON.

Votre dossier a été enregistré complet au 02 juin 2025, sous le n° 54-25-0051.

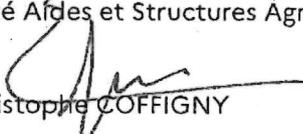
Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02 octobre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00